

QUOTIENT FAMILIAL (QF) ANNEE 2016	VOUS AVEZ DROIT PAR JOUR et PAR BENEFICIAIRE
≤ à 1300	8,52 €
De 1300 à 1350	8,33 €
De 1350 à 1400	8,15 €
De 1400 à 1450	7,97 €
De 1450 à 1500	7,78 €
De 1500 à 1550	7,60 €
De 1550 à 1600	7,41 €
De 1600 à 1700	7,05 €
De 1700 à 1800	6,68 €
De 1800 à 1900	6,31 €
De 1900 à 2000	5,95 €
De 2000 à 2100	5,58 €
De 2100 à 2200	5,21 €
De 2200 à 2300	4,85 €
De 2300 à 2400	4,48 €
De 2400 à 2500	4,11 €
> à 2500	3,93 €
Sans preuve de QF	3,93 €

QUOTIENT FAMILIAL (QF) ANNEE 2016	COLONIES-CAMPS D'ADOLESCENTS	RESTE A VOTRE CHARGE PAR JOUR ET PAR ENFANT
Plafond journalier : 47,98 € (*)		
≤ à 600		15,49 €
De 600 à 1300		18,06 €
De 1300 à 1500		19,79 €
De 1500 à 1700		20,53 €
De 1700 à 1900		21,26 €
De 1900 à 2100		21,99 €
De 2100 à 2300		22,73 €
> à 2300		22,73 €

NOTA :

Pour le salarié dont le revenu imposable est inférieur ou égal à 25.000.- € et qui n'a qu'une seule part fiscale, la participation du CE sera de 11.- € par jour à hauteur de 30 jours maxi (fractionnable en fonction des congés), et n'excédera pas le montant des justificatifs.

- Pour les séjours linguistiques organisés hors écoles, le montant de la participation est de 30 % du montant facturé limité à 600.- €.
- Pour les séjours linguistiques organisés par les écoles, le montant de la participation est de 20 % du montant facturé limité à 400.- €.
- Pour les séjours éducatifs, le montant de la participation est de 20 % du montant facturé limité à 200.- €.



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 03 89 32 36 36

(*) Le coût global d'une « colo », divisé par le nombre de jours, détermine un prix journalier que nous prenons en compte jusqu'à 47,98 €, selon le barème ci-dessus, le dépassement éventuel étant à votre charge.